

Motion de la commission des sports et de la sécurité: «Pour une fois, n'oublions pas les petits commerces de Genève».

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal
lors de la séance du 1er décembre 2004, dans le rapport M-402 A)

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- redéfinir dans un délai proche, en concertation avec les associations professionnelles susmentionnées, un cadre de collaboration opérationnel pour l'attribution exclusive du domaine public, qui prenne en compte au mieux leurs intérêts;
- prendre toutes les mesures nécessaires pour améliorer de manière significative la prise en compte des intérêts des petits commerçants et artisans, et en définitive de la population genevoise;
- prendre les mesures nécessaires pour améliorer le traitement de toutes demandes adressées à la Ville par des particuliers, des associations ou entreprises voulant faire ou faisant une activité sur le domaine public communal.